

Handicap et offre de services de l'Agefiph

SAINT-MARTIN
Mars 2022



**ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées**

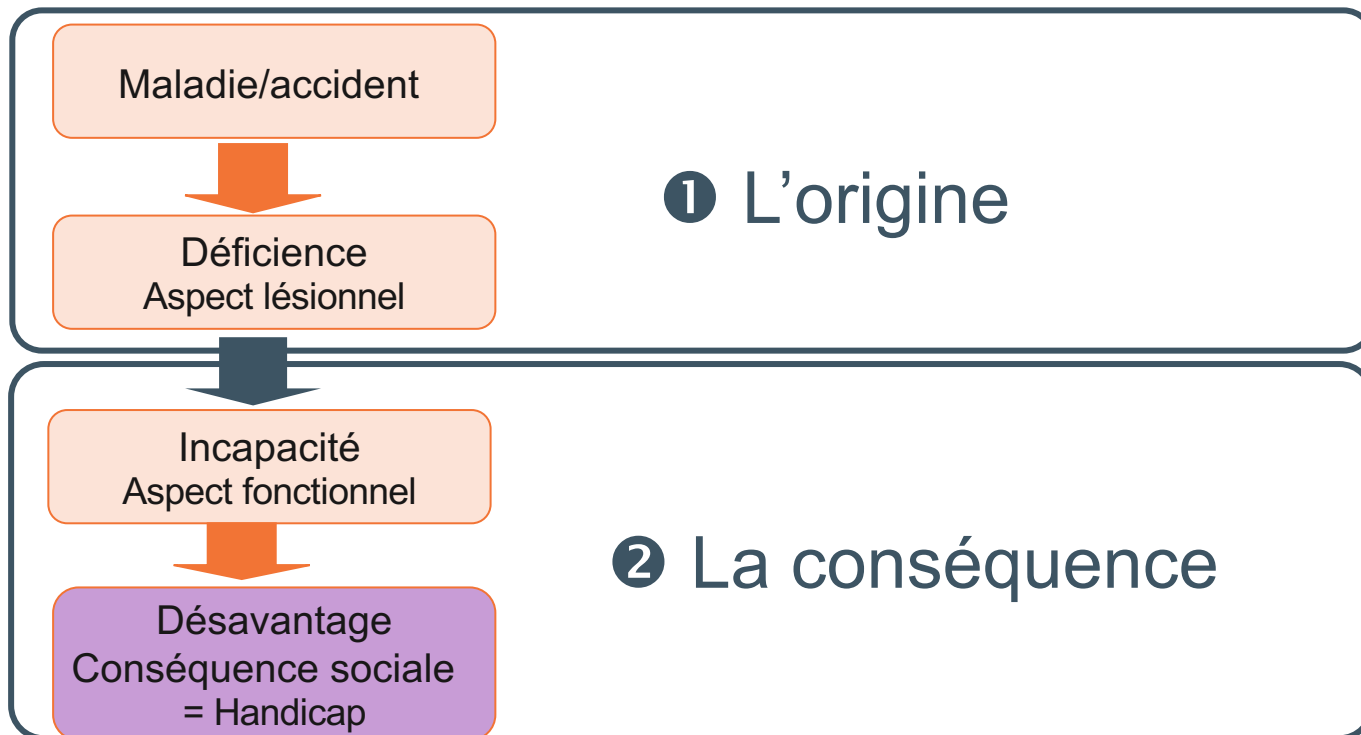
La Mission de l'Agefiph

Créée et mise en place par la loi du 10 juillet 1987, l'Agefiph assure la gestion du Fonds de développement de l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé. Ce fonds est alimenté par les contributions des entreprises de 20 salariés et plus n'atteignant pas le taux d'emploi légal de 6% de travailleurs handicapés.

Sa mission : favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé à travers divers moyens d'action dont le financement d'aides, de prestations et de services destinés aux employeurs et aux personnes handicapées en milieu ordinaire de travail mais également des conventions et accords de partenariat institutionnels.

L'Agefiph est investie d'une **mission de service public** qu'elle exerce aux côtés des acteurs du Service Public de l'Emploi (SPE) ,sous la tutelle du ministre du travail de l'emploi et de la Formation Professionnelle.

Qu'est ce que le handicap ?



Les Différents Types de Handicap

Il existe différents types de handicap:

- **20%** des handicaps sont visibles, **80%** sont invisibles.

- Seuls **15%** des handicap sont innés ou acquis durant l'enfance. **85%** interviennent à l'âge adulte, dont **23%** suite à une maladie et **23%** suite au vieillissement.



**HANDICAP
MOTEUR**



**MALADIES
INVALIDANTES**



**HANDICAP
PSYCHIQUE**



**HANDICAP
AUDITIF**



**HANDICAP
MENTAL**



**HANDICAP
VISUEL**

Myopie, presbytie.



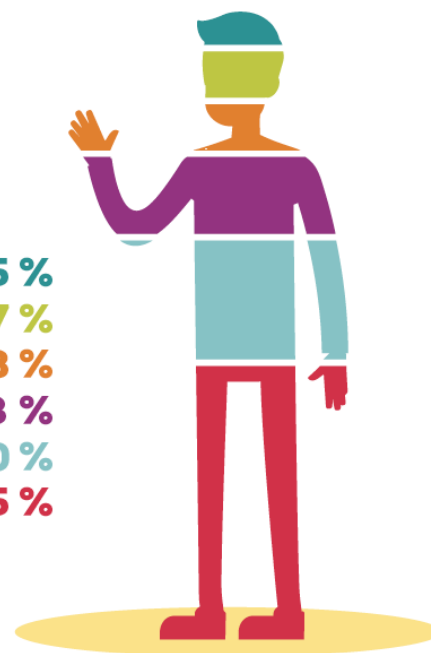
**HANDICAP
COGNITIF**



Les maladies invalidantes
représentent 60% de l'ensemble
des situations handicapantes,
entre 20 et 60 ans.

En France **2,7 millions**
de personnes ont une
reconnaissance administrative
du handicap et parmi elles :

Handicap visuel	5 %
Handicap mental	7 %
Handicap auditif	8 %
Handicap psychique	13 %
Maladies invalidantes	20 %
Handicap moteur	45 %



Le Handicap Auditif

- Il touche **10% de la population**. De plus, près de **300 000 personnes** seraient **malentendantes profondes à sourdes**.
- **Le handicap auditif** se caractérise par une **perte partielle** ou **totale de l'ouïe**. Ce handicap peut-être **de naissance** ou acquis **durant la vie** de la personne.
- **Il existe différents niveaux de perte auditive:**
 1. **Légère:** les sons faibles ne sont pas perçus et la parole est difficile à comprendre lorsque l'environnement est bruyant.
 2. **Moyenne:** les sons faibles et moyennement forts ne sont pas perçus et la parole est très difficilement compréhensible en présence de bruit ambiant.
 3. **Sévère:** les conversations en groupe sont laborieuses et il est nécessaire de parler fort pour être entendu.
 4. **Profonde:** la communication s'avère impossible sans appareil auditif, seuls quelques sons très forts sont perçus par la personne déficiente auditive.

Le Handicap Visuel

Plus de **2,5 millions de personnes** sont **malvoyantes** en France (1,7 Millions sont déficientes visuelles soit 2,9% de la population source OMS Activbox) et près de **77 000 personnes aveugles ou non voyants**.

- **Le handicap visuel** recouvre **un panel important de déficiences**, allant de la **malvoyance** à la **cécité totale** (ex: cataracte, glaucome, rétinite pigmentaire, dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), rétinopathie diabétique, daltonisme, myopie forte ou dégénérative ...)
- On parle de personne atteinte de **cécité** ou **non-voyante**, lorsqu'il y a une absence totale de vision d'un ou des deux yeux.
- On parle de **déficience visuelle** lorsque l'acuité visuelle corrigée ne dépasse pas 3/10^{ème} sur l'œil le plus performant, avec un champ visuel d'au moins 20°.

Le Handicap Mental

700 000 personnes seraient en situation de **handicap mental** en France.

- **Le handicap mental**, quel qu'il soit, est la conséquence d'une **déficiences intellectuelle** plus ou moins importante (elle se caractérise par un **QI en dessous de 70**, selon 4 classes : légère 50-55 à 70; modérée 35-40 à 50-55; sévère 20-25 à 35-40; profonde en dessous de 20-25). Il est la plupart du temps présent à la naissance.
- Cette déficiences intellectuelle peut se manifester par des difficultés : d'expression, de communication, de compréhension, de conceptualisation, de relation, de raisonnement, de planification, de résolution de problèmes, d'attention, d'apprentissage, de jugement, de décision, ou de réalisation des tâches du quotidien.
- Il peut être accompagné d'autres **troubles moteurs, sensoriels** ou **psychiques** plus ou moins sévères.
- **Le handicap mental limite l'autonomie de la personne.**
- Les causes sont diverses: à la conception (génétique ou chromosomique); pendant la grossesse (radiation, virus, alcool,...); à la naissance (souffrance cérébrale, prématurité); après la naissance (maladies, intoxications, accidents, traumatismes, maladies psychiatriques).
 - Il est souvent assimilé à la **trisomie 21**, alors qu'il regroupe des situations individuelles très diverses.

Le Handicap Moteur

850 000 personnes sont atteintes de **handicap moteur** en France (soit 1,5% de la population) dont **3%** seraient en **fauteuil**.

- **Le handicap moteur** regroupe l'ensemble des **troubles** pouvant altérer la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficulté pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes).
- Exemples: **amputation, hémiplégie, paraplégie** ou **tétraplégie** (suite à blessures médullaires), **paralysie cérébrale** (suite à lésions durant période péri-natale entraînant une infirmité motrice, **maladies neuro-musculaires, maladie des os de verre**, etc...
- Les causes peuvent être variées: **traumatisme dû à un accident, maladie acquise ou génétique, malformation congénitale, vieillissement...**
- Contrairement aux idées reçues, c'est un handicap qui est majoritairement invisible (ex: porter une prothèse, avoir mal au dos, de l'arthrose, etc...)

Le Handicap Psychique

Selon l'OMS, les troubles psychiques concernent **25% de la population mondiale**. En France , cela touche **3 Millions de personnes**. Sur les personnes concernées, **86% sont suivies en ambulatoire, 11% sont hospitalisées, dont 80% sont hospitalisées librement**.

- **Le handicap psychique** est un **dysfonctionnement de la personnalité** qui se caractérise par des **perturbations graves et chroniques** du **comportement** et de **l'adaptation sociale** et des **difficultés de concentration**. **Les capacités intellectuelles sont préservées, cependant elles sont difficiles à mobiliser selon l'état émotionnel de la personne ou du fait des effets secondaires de certains traitements**.
- Les **troubles psychiques** sont **plus ou moins intenses, ponctuels ou permanents** et **plus ou moins précoces**. Ils apparaissent généralement **entre 15 et 30 ans**, sont variables en terme de manifestation et nécessitent des **soins en continu**.
- Il existe 4 grandes familles de troubles psychiques : les troubles psychotiques, les troubles anxieux, les troubles de l'humeur et les troubles de la personnalité.

Les Troubles Cognitifs

3 à 5% des enfants sont concernés par les troubles dys.

- Les **fonctions cognitives** sont l'ensemble des processus par lesquels notre cerveau traite les informations qu'il reçoit. Par exemple, l'attention, la mémoire, le langage, la lecture, la prise de décision etc...
- Lorsque les fonctions cognitives sont altérées, on parle de troubles « dys » (lorsque l'altération est innée: ex: dyspraxie) ou « a » (lorsque l'altération est acquise: ex: apraxie)
- Selon le type de fonction cognitive touché, on ajoute:
 1. Lexie pour le langage écrit (dyslexie);
 2. Phasie pour le langage oral (dysphasie);
 3. Praxie pour le geste et le repérage dans l'espace (dyspraxie);
 4. Graphie pour l'acquisition ou l'exécution de l'écriture (dysgraphie);
 5. Calculie pour la manipulation des chiffres et le calcul (dyscalculie);
 6. Orthographe pour l'apprentissage de l'écriture d'une langue (dysorthographe).
- Il y a également des **troubles déficitaires de l'attention, avec ou sans hyperactivité**. Tous ces troubles se nomment **troubles spécifiques du langage et de l'apprentissage**.

Les Troubles du Spectre Autistique (TSA)

En France l'autisme toucherait 1 personne sur 100. Environ 700 000 enfants et adultes seraient concernées par un trouble du spectre autistique.

- L'autisme est un trouble des mécanismes impliqués dans la mise en place des réseaux du cerveau. Il affecte le fonctionnement du cerveau, les perceptions sensorielles et entraîne des difficultés de communication et d'interaction sociale.
- Il faut noter que le cerveau d'une personne autiste fonctionne à sa manière, avec des connexions différentes. Cela induit une autre façon de raisonner et de réagir.
- En effet, ces troubles autistiques peuvent être plus ou moins importants suivant les personnes. De même, il existe des TSA avec ou sans déficience intellectuelle, des TSA légers comme des formes plus sévères.

1. Les services et prestations

Conseil et accompagnement d'une entreprise sur sa politique emploi/handicap



Objectif

- **Informé, conseiller et accompagner l'entreprise** pour l'aider à intégrer le handicap dans sa pratique de gestion des ressources humaines et développer des projets en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap.



Qui peut en bénéficier?

- Toute entreprise privée, y compris sous accord agréé, quel que soit son effectif.



Comment en bénéficier?

- Contacter l'équipe Entreprises Antilles-Guyane: entreprises.antilles-guyane@agefiph.asso.fr



Contenus

- Informer, orienter et outiller.
- Analyser de manière approfondie le besoin et co-construire un plan d'action.
- Accompagner la mise en œuvre du plan d'action.

15

Et aussi un accompagnement collectif proposé :

Les services et prestations

- Espace emploi sur le site de l'Agefiph : <https://espace-emploi.agefiph.fr>
- **La prestation d'études préalables à l'aménagement des situations de travail**

L'étude a pour objectif d'analyser et de définir les besoins en compensation relatifs aux situations de travail complexes dans le cadre d'accès à l'emploi ou de maintien dans l'emploi.

- **La Prestation de conseil et accompagnement à la création et reprise d'entreprise**

La prestation a pour objectif la réalisation de prestations d'accompagnement de personnes handicapées ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, de suivi des entreprises après création effective ainsi qu'une expertise apportée à l'Agefiph sur la viabilité du projet.

2. Les aides financières

L'intervention de l'Agefiph est ouverte aux :

- **Personnes handicapées bénéficiaires de l'obligation d'emploi (article L5212-13 du Code du Travail) ou en voie de l'être.**
- **Employeurs de droit privé ou relevant du droit privé.**
- **Travailleurs handicapés qui exercent une activité indépendante.**

2 Les aides aux entreprises



3

Aide	Objectifs	Montant	Sollicitation
Aide à l'embauche en contrat d'apprentissage / de professionnalisation	Encourager l'employeur à recruter une personne handicapée en contrat d'alternance	Variable selon durée contrat - Appr. : de 1 000 à 4 000 € - Prof°: de 1 500 à 5 000 €	La demande est réalisée par l'entreprise
Aide à l'accueil et l'intégration et/ou à l'évolution professionnelle	Accompagner la prise de fonction et l'évolution professionnelle de la personne handicapée dans l'entreprise. Elle vise à faciliter : - l'accueil et l'intégration de la personne handicapée nouvellement recrutée - l'accompagnement sur un nouveau poste dans le cadre de l'évolution et/ou de mobilité professionnelle du salarié handicapé.	Plafond de 3 000 €	L'aide est prescrite par Pôle Emploi, Cap Emploi, La Mission Locale ou l'Agefiph
Aide à l'adaptation des situations de travail	Permettre l'insertion et/ou le maintien dans l'emploi par l'adaptation du poste de travail d'une personne handicapée.	Évalué après analyse de chaque situation	La demande est réalisée par l'employeur ou le travailleur indépendant
Aide individuelle à la formation dans le cadre du maintien en emploi	Contribuer au maintien dans l'emploi d'une personne handicapée salariée par sa qualification.	Fonction du coût du projet et des cofinancements obtenus	La demande est réalisée par l'employeur ou le travailleur indépendant
Aide individuelle à la formation dans le cadre du maintien de l'employabilité	Contribuer au maintien de l'employabilité d'une personne handicapée salariée par la formation dans une logique d'anticipation.	Fonction du coût du projet et des cofinancements obtenus	La demande est réalisée par l'employeur ou le travailleur indépendant
Aide liée à la Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap (RLH)	Compenser les surcoûts pérennes induits par le handicap d'une personne à son poste de travail, après aménagement optimal de celui-ci.	Sur la base d'un temps plein au 01/01/2021 : 5 582,5 € taux normal 11 114,25 € taux majoré	La demande est réalisée par l'employeur ou le travailleur non -salarié
Aide à la recherche de solutions pour le maintien dans l'emploi	Permettre le maintien dans l'emploi d'une personne handicapée menacée dans son emploi en raison de l'inadéquation entre son handicap ou son état de santé et sa situation de travail.	Forfait de 2 000 €	L'aide est prescrite exclusivement par un conseiller Cap Emploi

22 Les aides aux personnes en situation de handicap



Aides à l'accès, reprise d'emploi et à la sécurisation des parcours

Solutions compensatoires afin de favoriser l'autonomie de la personne handicapée

Aides	Objectifs	Montant	Sollicitation
Aide au parcours vers l'emploi des personnes handicapées	Pallier les difficultés rencontrées par les personnes handicapées, en vue de favoriser leur parcours vers l'emploi, en soutenant leur démarche liée à la formation, leur recherche d'emploi ou leur intégration professionnelle	Au cas par cas, en fonction des frais réels engagés, dans la limite d'un plafond de 500€	Cette aide fait l'objet d'une prescription par Pôle Emploi Cap Emploi ou la Mission Locale
Aide à la création/reprise d'activité	Permettre à une personne handicapée de créer son emploi principal et pérenne (créer ou reprendre une activité). L'aide est accordée afin de participer au financement du démarrage de l'activité.	Forfait de 6 000 €	La demande est réalisée directement par le bénéficiaire
Aide prothèses auditives	Compenser le handicap des personnes déficientes auditives utilisant un appareillage auditif, en complément des interventions légales ou réglementaires auxquelles peut prétendre la personne handicapée.	Plafond de : 800 € pour une prothèse/ 1600 € pour deux prothèses	La demande est réalisée directement par le bénéficiaire
Aide technique en compensation du handicap	Compenser le handicap grâce à des moyens techniques afin de favoriser l'autonomie de la personne handicapée dans son parcours professionnel.	Plafond de 5 000 €	La demande est réalisée directement par le bénéficiaire
Aide humaine en compensation du handicap	Compenser le handicap grâce à des moyens humains afin de favoriser l'autonomie de la personne handicapée dans son parcours professionnel.	Plafond de 4 000 €	La demande est réalisée directement par le bénéficiaire
Aide aux déplacements en compensation du handicap	Favoriser l'accès, le maintien à l'emploi, ou l'exercice d'une activité indépendante pour une personne handicapée ayant des difficultés à se déplacer.	Plafond de 11 400 €	La demande est réalisée directement par le bénéficiaire

4. Informations utiles

La Délégation Agefiph Antilles-Guyane :

0 800 11 10 09

antilles-guyane@agefiph.asso.fr

Site Internet : www.agefiph.fr



Contact référent Handicap CCISM

Marie MARTIN
0590 27 91 51
0690 32 52 80
formation@ccism.com



L'Agefiph et la CCI de SAINT-MARTIN
vous remercient !



ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées